

dre à leur compte tous les actes et toute la politique du Gouvernement, actes et politique en tout semblables à ce qu'ils dénonçaient lorsqu'ils siégeaient avec nous sur ces bancs (*l'extrême-gauche*). C'est pourtant la conséquence logique de leur raisonnement. La politique donne lieu à d'étranges compromissions, dit-il. Eh bien! à voir mon honorable ami si fervent et si empressé à défendre ceux dont les idées diffèrent des siennes, je me dis que sa métaphore sur la balle qui reste à l'agriculteur se roulant dans l'auge protectionniste ne manque pas de vérité. Mais, quand je me rappelle sa vigoureuse indépendance et l'esprit résolu qu'il avait lorsqu'il siégeait avec nous ici, et que je le vois maintenant rivé au crible de l'autre côté, il me semble lire sur sa figure le regret d'avoir troqué l'indépendance pour un peu de balle ni substantielle ni appétissante.

M. A. W. NEILL (Comox-Alberni): Me permettra-t-on, monsieur l'Orateur, de proposer le renvoi de la suite du débat?

Des MEMBRES: Non, non.

L'hon. M. DUNNING: Nous pourrions continuer ce débat demain, n'était que, le jeudi, l'Orateur quitte le fauteuil d'office, sans consulter l'Assemblée. Si l'on pouvait reprendre et terminer la discussion demain, et passer au vote, cela aiderait bien.

L'hon. M. BENNETT: Ici à gauche, nous n'y voyons pas d'objection. Naturellement, l'honorable député qui a proposé la motion peut avoir ses raisons à l'encontre. Mais pourquoi interrompre maintenant le débat, lorsqu'il reste quinze minutes avant six heures?

M. IRVINE: De quoi s'agit-il, monsieur l'Orateur? Nous n'entendons rien ici.

L'hon. M. DUNNING: Le leader de mon honorable ami a donné son consentement.

M. IRVINE: A quoi?

M. YOUNG (Weyburn): Votre leader a compris.

M. l'ORATEUR: Il s'agit de décider si la séance doit continuer ou si l'on permettra à l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) de proposer le renvoi. Quant à l'idée de reprendre la discussion demain, bien que le jeudi, l'Orateur quitte le fauteuil d'office sans consulter la Chambre, comme ce serait contrevenir au règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle d'avis de reprendre la discussion demain jeudi, tout comme si M. l'Orateur ne quittait pas le fauteuil d'office?

M. NEILL: Je ferai observer, monsieur l'Orateur, que l'on a permis hier soir à l'hono-

nable député de Vancouver-Nord (M. McRae) de proposer le renvoi quinze minutes avant onze heures.

L'hon. M. BENNETT: Non, il était onze heures moins trois ou quatre minutes. Je m'oppose à ce que la séance soit levée un quart d'heure avant six heures. L'autre jour, nous avons terminé une affaire quelques minutes après six heures, continuons jusqu'à six heures.

M. NEILL: J'imagine, monsieur l'Orateur, que je puis gaspiller quinze minutes...

Un MEMBRE: Comme d'habitude.

M. NEILL: Je proteste, monsieur l'Orateur. Un membre dit que souvent je gaspille le temps de la Chambre. Je vous demande de déclarer si pareille expression est parlementaire; et si vous voulez bien m'en donner le temps, je suis prêt à développer la question règlement. Je sais que l'autre jour on a jugé antiréglementaire l'expression "stupide" et le mot "fausse allégation". Pour sûr, il ne doit pas être conforme au règlement d'insinuer qu'un député gaspille souvent le temps de la Chambre. Je vous demande donc, monsieur l'Orateur, de déclarer si quelqu'un a le droit de prétendre qu'un collègue gaspille souvent le temps de la Chambre?

M. l'ORATEUR: Non, le règlement ne permet pas de dire qu'un honorable député gaspille le temps de la Chambre. Je demande donc que l'expression soit retirée.

L'hon. M. BENNETT: Je ne crois pas que le compte rendu en fasse mention.

M. GEARY: On me paraît penser que la remarque vient de moi, mais je m'en défends.

M. NEILL: Alors, je vais interpeller directement tous les députés d'en face jusqu'à ce que je connaisse l'auteur de l'observation.

L'hon. M. BENNETT: Rien de cela!

M. GEARY: C'est l'honorable député qui l'a dit lui-même.

Quelques MEMBRES: Rétractez-vous.

M. l'ORATEUR: J'espère que l'honorable député va maintenant continuer.

M. NEILL: J'ai dit que je pourrais le faire, mais il ne m'est jamais venu à l'idée d'exécuter ma menace. Pour nier comme ils le font, nos collègues d'en face doivent se sentir un peu coupables. Le Français dit: "Qui s'excuse s'accuse"; autrement dit: est coupable, celui qui se défend quand on ne l'accuse pas.

M. IRVINE: Discutez-vous maintenant la question de rappel au règlement?